



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement 778-22

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, le règlement suivant :

↳ **Règlement 778-22** *Règlement modifiant le Règlement 766-22 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2022*

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 10 mai 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA